



COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 DECEMBRE 2021

---

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 6 décembre 2021 à 20h00 Salle des Fêtes Marcel Devaux , sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Félicie BOUTHEMY, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Sophie TEMPEZ, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART.

Absents excusés : Jean-Luc FIEVET, Sylvain SAKALOWSKI (procuration donnée à Dominique PLATEAUX) Maxime LUTICK (procuration donnée à Didier JACQUEMIN), David MORAIS CARDOSO.

-----

Le Conseil Municipal autorise l'inscription à l'ordre du jour de deux questions complémentaires sollicitées par le Maire.

L'assemblée adopte ensuite sans observation le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2021.

**1) Adhésions au SIDEN-SIAN**

M. Le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a accepté, lors de ses réunions en dates des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021, l'adhésion au SIDEN SIAN des communes suivantes:

- Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de compétence Eau potable
- Anisy-Le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Lannois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré V, Royaucourt-et-Chailvet V, et Ucel (Aisne) avec transfert de compétence Assainissement collectif.



- Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas de Calais), Fleurbaix (Pas de Calais), Fresnes-Les-Montauban (Pas de Calais), Haucourt (Pas de Calais), Saily sur la Lys (Pas de Calais), Izel-les-Equerchin (Pas de Calais) avec transfert de compétence défense extérieure contre l'incendie.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces nouvelles adhésions.

## **2) Renouvellement du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux**

Yannick HERBET rappelle que la commune et Cofely Services sont actuellement liés par un contrat venant à échéance le 31 décembre 2021.

Par délibération 2021/023, le conseil municipal a confié La mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) à l'entreprise ETEIC installée 10 ter rue d'En Haut à Saily-Lez-Cambrai pour un montant global de 3 432€ HT.

L'appel d'offres a été lancé le 19 octobre 2021 avec une date limite de réponse fixée au 24 novembre 2021 à 17h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une 1<sup>ère</sup> fois le 26 novembre 2021 à 11 heures 30 pour l'ouverture des plis (1 offre réceptionnée) puis le 30 novembre à 17h30 pour l'analyse de l'offre et l'attribution du marché.

Le marché de fourniture et de service est composé comme suit :

- Prestation forfaitaire de fourniture de combustible nécessaire au chauffage, avec un intéressement sur les économies d'énergie (Prestation P1 MTI ou PF selon les sites)
- Prestation unitaire de fourniture de combustible nécessaire à la production ECS traitée (Prestation P1/2)
- Prestation forfaitaire de conduite et d'entretien des installations de distribution de chaleur, des installations de distribution ECS et des installations de traitement de l'eau (Prestation P2)
- Prestation forfaitaire de surveillance et de contrôle nécessaires au suivi des installations de production, de distribution ECS (Prestation P2)
- Les prestations forfaitaires de garantie totale des installations avec répartition (Prestation P3/2 GTR) composée des prestations P3/1 : réparation et remise en état et P3/2 renouvellement de matériel.

L'offre était conforme au cahier des charges. Le bureau d'études a retenu l'entreprise ENGIE, Energie Services.

La proposition financière pour cette entreprise atteint un coût annuel de 80 766,59 € HT par an, soit 96 196,84 € TTC/an.

Au vu de ces éléments, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre examinée.

Le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 4 ans ferme assujettie d'une reconduction expresse de 4 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer avec la société ENGIE Energie Services le marché correspondant.

### **3) Classe de neige 2022 : Participation des familles et recrutement de personnel**

Le Manoir des Brons propose d'accueillir les enfants à Combloux du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le tarif passe de 680 €/enfant à 722 € (+ 6%) avec un maintien des prestations (hébergement, location de matériel de ski, séances de ski, remontées mécaniques, animations, visites, etc...).

Le nombre d'élèves participant à ce voyage a été évalué à 37 soit une augmentation prévisionnelle du coût de 1 554 euros.

Les coûts de transport ont également augmenté passant de 2720 euros à 3200 euros (+17.65%).

Mr Le Maire a exposé ces diverses augmentations lors du conseil d'école du 19 octobre 2021 et a proposé aux représentants de parents d'élèves d'interroger les familles sur une éventuelle augmentation de la participation des familles (tarifs inchangés depuis 2018).

Il est ressorti de ce sondage que la majorité des parents sont prêts à participer financièrement à hauteur de 150 euros avec une possibilité de mensualisation en 4 fois (40 euros en décembre 2021, janvier et février 2022 et 30 euros en mars 2022).

Guillaume Massart demande le nombre nécessaire d'accompagnants nécessaire pour ce voyage.

Yannick HERBET l'informe que face à l'augmentation du nombre d'élèves participant à ce voyage, le recrutement de deux animateurs titulaires du BAFA et de deux enseignantes s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur une participation des familles à hauteur de 150 euros payable en 4 mensualités comme proposée par le Maire et sur le recrutement de 2 personnels titulaires du BAFA et de 2 enseignants pour ce voyage.

### **4) Classe de neige 2020 : convention de séjour**

Pour formaliser ce séjour au Manoir des Brons, il y a lieu de signer la convention de séjour scolaire éducatif entre la Mairie de Beauvois et le Manoir des Brons.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **5) Tarifs tickets de cantine 2022**

La loi N°2018-938 du 30 octobre 2018 dite loi « EGALIM » impose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'approvisionnement à hauteur de 50% de produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective publique.

Yannick HERBET explique que la société API augmentera le coût du repas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Actuellement, le prix payé pour un repas par la mairie est de 2.83 euros HT. Le tarif serait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 3.13HT.

Ce tarif comprend une prestation de 5 composantes (1 entrée, 1 protéine, 1 accompagnement, 1 fromage, 1 dessert)

La société API nous propose une alternative afin de limiter l'augmentation du tarif à 2.88 euros HT par repas. Cette alternative serait de passer un repas de 5 à 4 composantes. Le fromage ne serait plus proposé qu'une fois par semaine.

Le tarif payé par les familles pour un repas s'élève à 3.20 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Guillaume Massart demande quel prestataire fournit le centre social.

Marilyse BALESTRIE répond qu'il s'agit d'une entreprise d'Avesnes sur Helpe. Elle précise que les prix sont plus élevés pour une qualité supérieure. La directrice du centre social a privilégié ce choix car les quantités commandées sont nettement inférieures à celles des écoles.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il ne souhaite pas augmenter les tarifs s'agissant d'une des ses promesses de campagne.

Sylvie Vermeil souhaiterait néanmoins pratiquer une augmentation des tarifs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce par 15 voix pour conserver le tarif actuel de 3.20 euros par repas, une abstention (Laurie LALLEMANT) et une voix contre (Sylvie VERMEIL)

Il se prononce par ailleurs à l'unanimité pour conserver la prestation de 5 composantes par repas et pour autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec API.

## **6) Tarifications 2022**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs proposés par le Maire, à savoir :

### Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
2,00 €	2,00 €	néant

Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Inhumations enfants	10.00 €	10.00 €	-
Inhumations adultes	20.00	20,00 €	-
Caveau communal/jour	1.70 €	1.70 €	-
Exhumation 1 <sup>er</sup> corps	58.00 €	58.00 €	-
Exhumation 2 <sup>ème</sup> corps	36.00 €	36.00 €	-

Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	12,90 €	12,90 €	-
Trentenaire	26,00 €	26,00 €	-
Cinquantenaire	45,00 €	45,00 €	-

Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon

Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	250.00 €	250.00 €	-
Etat Moyen	360.00 €	360.00 €	-
Bon état	500.00 €	500.00 €	-

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	480.00 €	480.00 €	-
Etat Moyen	715.00 €	715.00 €	-
Bon état	960.00 €	960.00 €	-

## Colombarium

### Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	880.00 €	880.00 €	-
Concession cinquantenaire	1 090.00 €	1 090.00 €	-

### Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	500.00 €	500.00	-
Concession cinquantenaire	730.00 €	730.00	-

### Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	345.00 €	345.00	-
Concession cinquantenaire	580.00 €	580.00	-

## Locations de salle

### **Ancienne Mairie**

#### Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	75.00 €	75.00 €	-
Location 1 journée	162.00 €	162.00 €	-
Location 2 journées	200.00 €	200.00 €	-
Vin d'honneur	104.00 €	104.00 €	-

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	75.00 €	75.00 €	-
Location 1 journée	255.00 €	255.00 €	-
Location 2 journées	350.00 €	350.00 €	-
Vin d'honneur	147.00 €	147.00 €	-

**Foyer Rural**

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	140.00 €	142.00 €	1.42
Location 1 journée	260.00 €	270.00 €	3.85
Location 2 journées	345.00 €	360.00 €	4.35
Vin d'honneur	190.00 €	195.00 €	2.63

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	140.00 €	142.00 €	1.42
Location 1 journée	525.00 €	550.00 €	4.76
Location 2 journées	630.00 €	650.00 €	3.17
Vin d'honneur	315.00 €	325.00 €	3.17

**Salle de sports** (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
94.00 €	94.00 €	-



## 7) Subvention à l'Amicale Jeanne d'Arc

Mr le Maire a été destinataire d'un courrier de Madame MOTY, Présidente de l'Amicale Jeanne d'Arc. Cette dernière explique que les finances de l'association se sont épuisées suite à la réalisation de travaux d'extension et à la fermeture de la salle pendant toute la période du COVID.

Afin de terminer ces travaux d'extension, Mme MOTY sollicite la commune pour obtenir une avance de subvention correspondant au montant de 3 années consécutives. La montant de la subvention atteindrait 1 995 euros.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur cette demande.

## 8) Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau ci-dessous :

### -Associations locales

Association	Point financier	Subventions 2020	Propositions 2021
Amicale Sapeurs Pompiers	+ 3 535,04 €	2 720 €	2750 €
Amicale Jeanne d'Arc	- 2 897 €	665 €	1 995 €
Amicale Laïque	10 429,69 €	2 460,75 €	2 500 €
UNC – AFN	2 331,96 €	324 €	330 €
Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	2 737,41 €	1 020 €	1 050 €
Sté Colombophile La Défense	5 399,77 €	720 €	720 €
Sté de chasse	1 414,73 €	324 €	360 €
Centre Français de Secourisme	7 213,13 €	450 €	450 €
Club Séniors	647,66 €	4 441,25 €	4 500 €
Harmonie Mutualiste B-F	400 €	5 610 €	5 000 €
Les Volants Beauvoisiens	1 114,63 €	180 €	180 €
Union Sportive Beauvois-Fontaine	326,79 €	6 000 €	4 000 €
Centre Social l'Escale	205 196,68 €	60 155 €	58 000 €
Le Petit Carrousel (club hippique)	(pas de demande )	200 €	0

-Associations extérieures

Association	Montant 2020	Propositions 2021
Union Commerciale Caudry – Beauvois	300 €	300 €
Donneurs de sang de Caudry	100 €	100 €
Croix Rouge Française de Caudry	300 €	300 €
Prévention Routière	300 €	200 €

Guillaume Massart souligne que ces subventions subissent cette année une baisse de 10 à 15% comme celles accordées en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Le Maire indique que des frais supplémentaires ont impacté le budget communal du fait de la crise sanitaire et que ces subventions sont repositionnées chaque année en fonction du contexte.

Il rappelle que la mairie ne s'immisce pas dans les budgets des associations et que la subvention accordée n'a pas pour but de combler des dépenses éventuellement excessives.

Les différents élus, intervenants dans les associations locales, ne participent pas au vote pour les subventions concernant lesdites associations.

Le Conseil Municipal valide les propositions 2021 de M. Le Maire concernant l'attribution des subventions aux associations locales et extérieures.

**9) Modification budgétaire : rachat de concession.**

Lors de la réunion Conseil Municipal du 20 septembre 2021, les membres du conseil ont autorisé le rachat d'une concession de terrain dans le cimetière communal.

Afin de procéder au paiement, Le Maire propose de modifier le budget de la façon suivante :

Section Fonctionnement :

Compte 6745 : - 507.65 euros

Compte 6718 : +507.65 euros

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification du budget

## **10) Modification budgétaire : Reversement de subventions à la SEM Beauvois Distrelec**

Lors de la réunion Conseil Municipal du 20 septembre 2021, les membres du conseil ont accepté le transfert de subventions FACE qui doivent bénéficier à la SEM Beauvois Distrelec pour un montant total de 135 247.38 euros.

Afin de procéder au paiement, Le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le budget de la façon suivante :

Section fonctionnement :

Recettes :

Compte 1328 : + 135 247.38 euros

Dépenses :

Compte 1328 : + 135 247.38 euros

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification du budget

## **11) Demande de subvention dans le cadre du FIPHP - Vidéoprotection**

Yannick HERBET informe les membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention de ce début d'année pour l'installation de caméras de vidéoprotection n'a pas été retenu par les services préfectoraux.

Pour rappel, un devis avait été demandé pour 6 caméras et un poste de centralisation ; la dépense était estimée à 65 247,03 € HT. La subvention susceptible d'être accordée varie de 20 % à 50 % en fonction du caractère prioritaire du projet qui sera déterminé par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'année 2022.

## **12) Reconduction du bail de location du bâtiment occupé par le SMABE 11, rue Berthelot**

Depuis 2013, la commune met à disposition du SMABE une partie de l'ensemble immobilier situé 11, rue Berthelot afin d'y accueillir matériel, véhicules et personnel.

Le bail de location, déjà renouvelé en 2019, vient à échéance le 30 avril 2022.

Le loyer de cette location s'élève actuellement à 200 €/mois.

En tant que Président de cette instance, Yannick HERBET explique à l'assemblée les différentes missions exercées par ce syndicat. Il informe que la toiture du bâtiment loué a été refaite cette année aux frais de la municipalité pour un montant de 6 000 euros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de discuter d'une éventuelle augmentation de loyer. Yannick HERBET, faisant partie de ce syndicat ne participe pas au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 16 voix d'une augmentation du loyer de 50 euros faisant passer le loyer à 250 euros à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022. Il autorise par ailleurs dans les mêmes conditions M. Le Maire à signer le futur bail.

### **13) Vente de terrain**

La société Evidence Habitat (Promoteur immobilier) a sollicité Mr le Maire concernant un projet immobilier de 52 logements sur 2 parcelles dont l'une appartient à la commune (cadastrée ZE 0105) dans le prolongement de la rue George Sand.

Cette parcelle communale de 6 100m<sup>2</sup> a été évaluée en mai 2021 par le service des Domaines à 67 000 euros. Evidence habitat serait intéressée par une partie de cette parcelle à savoir 4 300m<sup>2</sup> pour un montant de 43 010 € (soit 11 euros le mètre carré).

Yannick HERBET explique que ces nouveaux logements seront un atout pour la commune de Beauvois tant au niveau des commerces locaux que des écoles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la vente de ce terrain et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

### **14) Questions complémentaires**

#### **• Choix d'un nouveau fournisseur d'électricité**

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat réforme le périmètre des bénéficiaires des tarifs réglementés de vente d'électricité.

En tant que client final non domestique souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, la commune de Beauvois en Cambrésis doit souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de son choix pour l'ensemble des bâtiments communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un courrier de la SEM Beauvois Distrelec, a informé la commune de la mise en œuvre de cette suppression des tarifs réglementés et de la résiliation de notre contrat au 31 décembre 2021.

Il s'agit donc de choisir un nouveau fournisseur d'électricité.

Un comparateur d'offres de marché indépendant et gratuit a été mis en place par le Médiateur National de l'Énergie.

Ce comparateur nous a permis de retenir le fournisseur Proxelia pour répondre au mieux à nos besoins.

Sylvie VERMEIL demande si les tarifs seront moins chers.

Yannick HERBET indique que les tarifs seront un peu plus cher du fait de la suppression des tarifs réglementés. Il y a eu un comparatif au niveau des abonnements qui sont d'environ 9% plus chers. Cette année déjà la commune était déjà sur un tarif de transition.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire à choisir ce fournisseur d'énergie et à signer les documents afférents à ce contrat.

- **Décision modificative budgétaire**

Afin de pouvoir régler la dernière échéance de l'année concernant un emprunt bancaire, il y a lieu d'ajuster le budget primitif de la façon suivante :

Section investissement :

Compte 2158 : - 0.03 euros  
Compte 1641 : + 0.03 euros

Le Conseil Municipal est invité à valider à l'unanimité cette modification budgétaire

### **15) Informations diverses**

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'intéresse sur la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques au niveau du parking de la mairie. Certains beauvoisiens ont déjà investi dans des véhicules électriques.

Des devis ont été réalisés pour le raccordement électrique auprès de la SICAE et auprès de l'entreprise CCAR.

- En 36 KVA : montant de 9 541.01 euros TTC pour pouvoir recharger un véhicule en 2 heures.
- En 50 KW : montant de 27 727.72 euros TTC pour une recharge de 30 min.

Sylvie VERMEIL souligne que les propriétaires de voitures électriques ont déjà une prise de recharge à leur domicile.

Yannick HERBET dit qu'il s'agit d'une proposition d'investissement qui va dans le sens de l'écologie.

Mickaël CHRETIEN indique qu'il s'est renseigné auprès du Pays du Cambrésis pour connaître les éventuelles subventions complémentaires que la commune pourrait obtenir mais il n'en existe pas actuellement.

Le Maire souligne que cette borne pourrait servir à d'autres personnes qui n'habitent pas Beauvois. Ces personnes pourraient faire leurs courses dans les commerces locaux pendant le rechargement de leur véhicule.

Il explique que l'emplacement proche de la mairie serait plus sécurisant notamment pour réduire les divers actes de vandalisme sur cette borne.

Guillaume Massart pense qu'il vaudrait mieux la positionner au centre du village aux environs du centre social.

Le Maire demande aux membres du conseil qui serait favorable à l'installation de cette borne. Une majorité des membres se positionne contre cette installation.

Guillaume MASSART souligne que le projet pourrait être intéressant si la commune se dotait de véhicules électriques ce qui n'est pas dans les projets futurs pour M. Le Maire car les véhicules actuels ne sont pas encore vétustes.

Le 2<sup>ème</sup> point à évoquer concerne le presbytère. Le Maire indique avoir rencontré le nouveau doyen de Caudry. Ce dernier lui a indiqué que le presbytère ne serait plus occupé par un abbé.

S'agissant d'un bâtiment communal il serait intéressant de le vendre. Une estimation par le service des domaines a été réalisée

Il souhaite avoir le ressenti du conseil municipal concernant le projet de cette vente.

Sylvie Vermeil se demande si du locatif ne serait pas plus intéressant.

Le Maire répond qu'il y a plusieurs logements vacants dans la commune et qu'une gestion locative serait lourde pour les services municipaux surtout en cas de locataires mauvais payeurs.

Aucune opposition à ce projet de vente n'est soulevée par les membres du conseil municipal.

Dominique PLATEAUX tient à exposer au Conseil Municipal deux sujets. Le premier concerne l'entretien des pelouses par une entreprise extérieure. Les services techniques sont régulièrement en difficulté pour entretenir correctement les espaces verts et le cimetière de la commune.

Des devis ont été réalisés. L'entreprise STEEMPUT nous a remis un devis de 17 000 euros pour entretenir l'ensemble des espaces verts de la commune pour une année. Le plus cher revient à 30 000 euros.

Cette prestation permettrait aux agents municipaux d'axer leur activité au niveau de l'entretien du cimetière et des trottoirs de la commune.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables pour essayer cette prestation sur l'année 2022.

Le deuxième sujet concerne l'achat d'un tracteur. La commune emprunte depuis deux ans à l'entreprise Renard une saleuse tractée. Les agents sont obligés de se mettre debout sur l'engin pour pouvoir saler les routes ce qui est dangereux pour leur sécurité.

Ce tracteur polyvalent, équipé d'une remorque, pourra servir à d'autres tâches. La commune pourrait bénéficier d'un prêt à taux 0 pendant 5 ans. Le coût de cet achat est évalué à environ 40 000 euros.

Il souligne que beaucoup de communes environnantes possèdent leur propre tracteur.

Nathalie GUENEZ indique qu'elle n'est pas d'accord avec cet achat.

Sylvie VERMEIL demande si une location ne serait pas moins chère car il n'y a pas de gel ou de neige souvent.

Dominique PLATEAUX précise que le tracteur servira pour d'autres activités

Guillaume MASSART demande si ce tracteur sera utile et utilisé fréquemment et si les équipes gagneront du temps grâce à cet achat.

Dominique PLATEAUX pense que cet achat sera utile et efficace pour le service technique. Il précise qu'un dossier sera disponible en mairie consultable par l'ensemble des élus à ce sujet.

Sylvie VERMEIL informe Dominique PLATEAUX qu'en passant rue Rambach elle a constaté que 2 employés communaux tenaient une échelle pour qu'un troisième puisse brancher les éclairages de Noël. Elle leur a demandé pourquoi ils n'utilisaient pas de nacelle. Elle souligne le danger potentiel.

Dominique PLATEAUX est au courant et signale avoir fait la remarque aux agents concernés. Il précise par ailleurs que chaque conseiller doit se sentir concerné et s'arrêter lorsqu'il constate un problème par rapport aux employés communaux et faire remonter l'information en mairie.

Sylvie VERMEIL souhaite revenir sur la sécurité de la salle des fêtes et savoir si la commission de sécurité est passée.

Yannick HERBET l'informe que cette commission est passée en novembre et a émis un avis défavorable mais que les problématiques relevées sont en cours de résolution.

Sylvie VERMEIL demande si Yannick HERBET a questionné la SEM sur la récupération du cuivre de l'ancien réseau électrique de BEAUVOIS.

Yannick HERBET va interroger le directeur de la SEM sur ce sujet.

Elle souligne que ce cuivre pouvait être revendu environ 10 000 euros.

Sylvie Vermeil souhaite connaître le montant des travaux de l'église. Yannick HERBET indique que les travaux ont coûté environ 40 000 euros et qu'il est satisfait de ces travaux.

Guillaume MASSART souhaite revenir sur le sujet concernant le baby-car. Il souligne que les élus d'opposition ont répondu à un mail de la mairie mais qu'ils n'ont pas obtenu de réponses aux questions posées dans les mails.

Yannick HERBET informe qu'un baby-car neuf coûte très cher et que les réparations s'élevaient à 3 500 euros. Il souhaitait juste connaître l'avis des élus sur le fait d'effectuer ou non les réparations.

Laurie LALLEMENT indique qu'elle souhaitait avoir des renseignements complémentaires n'étant pas spécialiste sur le sujet.

Guillaume MASSART indique que la communication pourrait être revue au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 05.

